

Mise en ligne : 22 mars 2014.  
Dernière modification : 22 novembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

**SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB**  
création de la Cie générale du Maroc,  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale\\_du\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Generale_du_Maroc.pdf)  
de la Cie marocaine,  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie\\_marocaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Compagnie_marocaine.pdf)  
de Paris-Maroc,  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paris-Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Paris-Maroc.pdf)  
etc.

Société an., f. le 30 mars 1920.

Ci-dessous :  
**SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB**  
Société anonyme  
constituée suivant statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bossy, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *J.O.* du 15 avril 1921

**CAPITAL : 12 MILLIONS DE FRANCS**  
entièrement versés  
divisé en 120.000 actions de 100 fr. chacune  
dont 10.000 actions « A » numérotées de 1 à 10.000  
et 110.000 actions « B » numérotées de 1 à 110.000  
Siège social à Paris  
**PART BÉNÉFICIAIRE**  
donnant droit aux avantages  
prévus par les articles 15, 39, 40, 43 des statuts  
Paris, le 25 avril 1921  
Un administrateur (à gauche) : André Atthalin  
Un administrateur (à droite) : ?  
Vieillemard, imp. Paris



Coll. Peter Seidel  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Peter\\_Seidel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf)

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1920)

Cette société anonyme a pour objet l'industrie et le commerce de la minoterie en général et toutes opérations s'y rattachant.

Le siège est à Paris, 51, avenue de l'Opéra.

Le capital est fixé à 6.500.000 fr. en actions de 100 fr., payables en numéraire.

Les premiers administrateurs sont : MM. André-Laurent Atthalin, secrétaire général de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, rue de Bellechasse, 11 *bis* ; Gaston, de Caqueray, directeur général de la Compagnie Marocaine, à Paris, avenue Hoche, 4 ; Louis Chapron, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris, rue Camou, 10 ; Alexandre d'Einbrodt, ingénieur, à Paris, boulevard Marbeau, 32 ; Louis Godard, directeur de la Compagnie générale du Maroc, à Paris, rue Vavin, 15 ; Pierre Gompel, propriétaire, à Paris, avenue Émile-Deschanel, 11 ; Robert Gompel, propriétaire, à Paris, boulevard Berthier, 23 *bis* ; Pierre Julien de la Gravière, propriétaire, à Paris, boulevard Raspail, 51 ; Maxime Katz, propriétaire à Paris, rue de la Planche, 1 ; André Wormser, banquier, à Paris, rue Scheffer, 27.

---

Convention avec le Crédit central de la minoterie  
pour la surveillance des travaux de construction, de montage, de mise en marche et  
d'organisation des services

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit\\_central\\_minoterie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Credit_central_minoterie.pdf)

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 12 janvier 1921)

Cette société anonyme, dont le siège est à Paris, 280, boulevard Saint-Germain, réalise l'augmentation de son capital, porté à 8 millions, par l'émission, au pair, de 15.000 actions de 100 fr. chacune.

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 2 mars 1921)

L'assemblée extraordinaire du 28 février a régularisé l'augmentation du capital porté, ainsi que nous l'avons annoncé, à 8 millions. En outre, le conseil a été autorisé à porter le capital à 12 millions, et à créer des obligations ou bons pour un montant de 10 millions. Le capital sera constitué par 110.000 actions B et 10.000 actions A. En outre, il a été créé 120.000 parts bénéficiaires.

---

Moulins du Maghreb

(*La Journée industrielle*, 1<sup>er</sup> avril 1921)

Une assemblée extraordinaire de cette société aura lieu le 5 avril, au siège social, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris. Elle a pour but de régulariser la récente augmentation de capital, décidée par l'assemblée extraordinaire du 28 février dernier, qui se trouve ainsi portée de 8 à 12 millions.

La société, dans laquelle la Société générale du Maroc et la société Paris-Maroc ont une importante participation, absorbe actuellement le Crédit central, 6, rue François-1<sup>er</sup>, à Paris.

Elle a commencé récemment, au Maroc, la construction de trois puissants moulins mécaniques, l'un à Casablanca, l'autre à Meknès, et le troisième, à Safi.

Ces moulins seront munis d'un outillage moderne ; ils comprendront des appareils de meunerie et de bluterie, et de vastes dépendances, comportant notamment des magasins à céréales et des magasins à farine, actuellement en cours d'exécution. Le moulin de Casablanca sera actionné par un moteur à vapeur et les deux autres, par un moteur à gaz pauvre.

La société compte pouvoir commencer l'exploitation des trois moulins à la fin de l'année. Ajoutons qu'elle vient d'acquérir plusieurs autres moulins déjà en exploitation au Maroc.

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 9 avril 1921)

Une assemblée extraordinaire de cette société, tenue le 5 avril, au siège social, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris, a définitivement régularisé l'augmentation de capital de 4 millions, par la création de 40.000 actions nouvelles de 100 fr., dont 10.000 actions catégorie A et 30.000 actions catégorie B. Le nouveau capital se trouve ainsi porté à 12 millions.

La société vient de se rendre acquéreur de la presque totalité des actions de la Société Meunière Marocaine et de la Société des Moulins Chérifiens, qui ont leur siège social à Casablanca (Maroc). Cette acquisition fait désormais passer entre les mains des Moulins du Maghreb le contrôle financier de ces deux sociétés, dont le contrôle technique reste assuré, comme pas le passé, par le Crédit Central, 6, rue François-1<sup>er</sup>, à Paris.

Lorsque les Moulins du Maghreb auront achevé la construction des trois nouveaux moulins qu'ils édifient actuellement au Maroc, la production journalière totale de la société atteindra le chiffre de 2.000 quintaux.

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 22 avril 1921)

Cette société qui, ainsi que nous l'avons annoncé, vient de porter son capital de 8 à 12 millions et de passer sous le contrôle technique et financier du Crédit Central, 6, rue François-1<sup>er</sup>, à Paris, exploite actuellement à Casablanca deux moulins de 450 et 350 quintaux qu'elle a rachetés à la Société meunière marocaine et à la Société des Moulins chérifiens.

Nous avons sommairement parlé en outre de la construction de nouvelles installations meunières que les Moulins du Maghreb ont entreprises au Maroc. Le nouveau moulin en construction à Casablanca sera équipé pour une production

journalière de 1.000 quintaux de farines et semoules ; celui de Meknès sera de 300 quintaux et celui de Safi-Mogador de 450 quintaux.

L'étude d'autres moulins sera entreprise en vue de faire disparaître complètement la mouture indigène.

---

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1921)

.....  
L'activité de la Compagnie s'est encore manifestée par des participations importantes, prises soit dans la fondation de sociétés nouvelles, soit dans des augmentations de capital, telles sont : ... la Société des Moulins du Maghreb, qui construit de grands moulins à Casablanca, Meknès et Safi, et a racheté les usines de la Société meunière marocaine\* et des Moulins chérifiens\*...[...]

La Société « La Construction Marocaine » a continué ses constructions d'immeubles à Casablanca et a été chargée de l'édification des Moulins de Casablanca, Meknès et Safi par la Société des Moulins du Maghreb.

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1921)

Cette société qui s'est dernièrement rendu acquéreur de la presque totalité des actions de la Société Meunière Marocaine et de la Société des Moulins chérifiens, vient d'absorber complètement ces deux sociétés, ainsi que celle des Grands Moulins du Maroc.

La construction des moulins mécaniques de Casablanca, Meknès et Safi est très avancée, et les Moulins du Maghreb espèrent commencer leur exploitation vers la fin de cette année.

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 novembre 1921)

Société des Moulins de Maghreb. — Émission de 20.000 obligations de 500 fr. 7 % amortissables en 35 années à partir de 1924.

---

*Paul-Joseph-Edmond GAUTHIER, président*

Né à Lons-le-Saulnier (Jura), le 18 nov. 1873.

Fils d'Alexandre Edmond Désiré Gauthier, sous-intendant militaire, et d'Alice Anna Mathilde Martin.

Marié à Paris XVI<sup>e</sup>, le 25 août 1937, avec Mathilde Marie Pauline Laroche.

Licencié ès lettres (lettres et histoire) et en droit ; diplômé d'études supérieures d'histoire et de géographie.

Stagiaire (décembre 1898), élève consul (18 décembre 1899), à la direction des consulats (21 décembre 1899), chargé des fonctions de consul suppléant à Alexandrie (26 juillet 1901), consul suppléant (3 mai 1902), secrétaire de la conférence sanitaire internationale de Paris (10 octobre-3 décembre 1903), gérant du consulat du Caire (12 avril-26 octobre 1904).

À la disposition du gouvernement tunisien (3 février 1905), consul de deuxième classe (21 août 1905), secrétaire général adjoint du gouvernement tunisien (1<sup>er</sup> octobre 1905), chef adjoint du cabinet (27 octobre 1906), président du conseil d'administration de l'hôpital français et de l'hôpital indigène de Tunis.

Officier de la Légion d'honneur du 20 janvier 1919 : ministre plénipotentiaire de 2<sup>e</sup> cl., sous-directeur d'Amérique à l'administration centrale.

Commandeur de la Légion d'honneur du 4 août 1923 (Marine) : ministre plénipotentiaire de 1<sup>re</sup> cl. en disponibilité, membre du conseil des prises.

Représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans les sociétés suivantes :

Compagnie française des câbles télégraphiques (déc. 1920),

Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (nom. ratifiée en mai 1921),

Compagnie générale de télégraphie sans fils (CSF)(nom. ratifiée en mai 1922),

Radio-France (nom. ratifiée en mai 1923),

Banque des pays d'Europe centrale (1930),

Association nationale des porteurs de valeurs mobilières,

Brazil Railways,

La Dalmatienne (président vers 1950).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Dalmatienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Dalmatienne.pdf)

Décédé à Paris XVI<sup>e</sup>, le 21 février 1956.

AEC 1922/539 — Sté des moulins du Maghreb, 280, boulevard Saint-Germain, PARIS (7<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an., f. le 30 mars 1920, 12 millions de fr. en 120.000 act.

Objet. — Industrie et commerce de la minoterie au Maroc.

Conseil. — MM. Paul Gauthier, présid. ; Atthalin [BPPB], v.-présid. ; [Gaston] de Caqueray [Cie marocaine], L[ouis] Chapron [prof. École centrale], E. d'Eindrodt, L[ouis] Godard [Cie gén. du Maroc], P[ierre] Jurien de la Gravière <sup>1</sup>, M[axime] Katz [Paris-Maroc], Émile du Marais [1869-1924][Mines+Supélec. Crédit lyonnais], A. Massena <sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Pierre Jurien de la Gravière (1877-1933) : petit-fils de l'amiral, gendre de Lucien Bordet, enseigne de vaisseau de réserve, représentant de la Compagnie algérienne à la Compagnie marocaine, aux Moulins du Maghreb, aux Phosphates du Dyr, au Bône-Guelma et prolongements (1920), puis à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.

<sup>2</sup> André Massena de Rivoli, prince d'Essling (1891-1974) : gérant de la maison de banque Meyer-Borel, Sorbé et Cie (1927). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jules\\_Marcuard-Paris.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Jules_Marcuard-Paris.pdf)

Ch. Murat, M. Pilliard <sup>3</sup>, Sté française « Paris-Maroc », A. Wormser, A[nathase] Roudy [BPPB], M. Seligmann, admin.

---

SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

La Société des moulins du Maghreb, au capital de 12.000.000 de francs, fut créée au début de l'année 1920 dans le but d'établir au Maroc des minoteries modernes susceptibles de produire des farines répondant aux exigences de la clientèle européenne.

Jusqu'à cette date, le Maroc ne possédait que des moulins indigènes ou de petites minoteries insuffisantes pour satisfaire aux demandes de la consommation et aux nécessités de l'exportation.

La nouvelle société s'est donnée pour objet de construire :  
à Casablanca une usine pouvant traiter 1.200 quintaux de blé par jour,  
à Meknès une usine pouvant traiter 300 quintaux par jour,  
et à Safi une usine pouvant traiter 500 quintaux par jour.

Elle a, en outre, racheté les moulins de la Société meunière marocaine et de la Société des moulins chérifiens à Casablanca, et elle en continue en ce moment l'exploitation.

Ce programme est tout prêt d'être entièrement réalisé.

Les usines nouvelles sont sur le point d'entrer en service. Les blés du Maroc sont donc désormais assurés de trouver sur place des installations mécaniques modernes de premier ordre, capables de produire au meilleur prix, leur transformation en farines de qualité.

Les excédents de produits fabriqués pourront, d'autre part, trouver des débouchés vers les ports plus éloignés de la côte d'Afrique

---

La Construction Marocaine\*  
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

[...] La société construit dans diverses villes du Maroc des immeubles pour les grandes banques locales, pour les principales administrations et pour les particuliers, outre les importantes usines que la Société des moulins du Maghreb a installées à Casablanca, Meknès et Safi. [...]

---

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juin 1922)

MOULINS DE MAGHREB. — Les bénéfices bruts de l'exercice 1921 s'élevant à 163.324 fr. ont été entièrement absorbés par les frais généraux.

---

MOULINS DU MAGHREB

---

<sup>3</sup> Maurice Pilliard (1877-1961) : gendre d'André Lebon, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Administrateur des Messageries maritimes depuis 1918. Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/empire/Messageries-maritimes\\_1851-1977.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Messageries-maritimes_1851-1977.pdf)

*(L'Information financière, économique et politique, 14 juillet 1922)*

L'exercice clos le 31 décembre 1921 a été entièrement consacré à la construction et à l'organisation des moulins. En conséquence la Société n'a réalisé aucun bénéfice d'exploitation et ses frais généraux ont été portés aux comptes des dépenses de construction et d'installation.

Pour l'exercice en cours il sera vraisemblablement établi un compte de profits et pertes. En effet, le moulin de Casablanca a été mis en marche à partir du 1<sup>er</sup> mai 1922 et fonctionne actuellement avec un rendement de 1.000 quintaux par jour. Le moulin de Meknès est en marche normale depuis le 1<sup>er</sup> juin avec un rendement de 30) quintaux. Enfin, les travaux de la minoterie de Safi se poursuivent et l'ouverture de cette minoterie est prévue pour le mois de septembre, avec un rendement de 200 quintaux.

---

#### AU SÉNAT

Le Régime douanier des produits marocains  
à l'entrée en France et aux colonies  
*(Les Annales coloniales, 25 janvier 1923)*

[...] M. Noël a tenu à exposer la situation économique présente du Maroc et les motifs ayant inspiré la Commission des Douanes dans l'examen du texte soumis à la ratification du Sénat.

Il a rappelé le régime douanier de l'Empire chérifien signalant cette merveilleuse productivité qui a fait passer les importations du Maroc en France, durant la période de 1912 à 1921, de 20 millions à 114 millions.

Le distingué rapporteur a ensuite exposé les conditions dans lesquelles, en 1913, le Gouvernement avait déposé un projet de loi demandant l'introduction en franchise, dans la Métropole, d'un certain nombre de produits marocains avec contingentement.

S'attachant à la question des semoules et farines, le sénateur de l'Oise a facilement démontré combien illusoire était la concurrence que la semoule marocaine pouvait faire aux semoules marseillaises, puis il a révélé les services rendus à la France par la Société des moulins du Maghreb, durant la guerre [rappelons que la société a été créée en 1920...].

Après diverses interruptions de MM. Machet, Gaillet, Duroux, M. Dior a, avec autorité, énuméré les avantages que présente pour les industriels le nouveau projet de loi.

Après une éloquente intervention de M. Jean Morel, président de la Commission des Douanes, l'amendement, mis au voix, a été rejeté ; le texte de la Commission a été adopté. [...]

---

Société des moulins du Maghreb  
Une conférence de M. Georges Hersent  
sur le Maroc économique  
*(Les Annales coloniales, 1<sup>er</sup> février 1923)*

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Maroc\\_eco\\_1922-Hersent.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Maroc_eco_1922-Hersent.pdf)

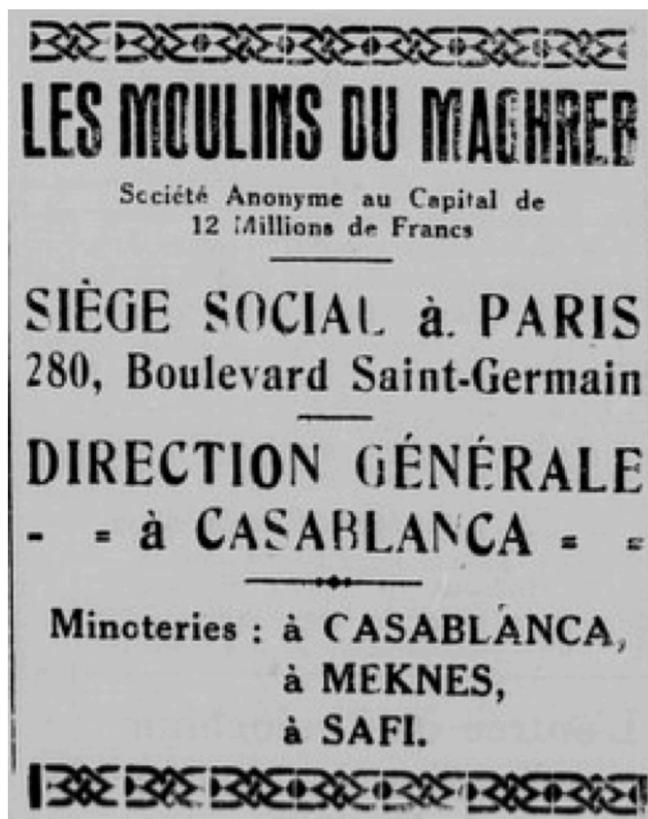
Cette société a été fondée au capital de 12 millions de francs, au début de 1920, pour établir au Maroc des minoteries modernes ; elle a construit trois usines munies des derniers perfectionnements à Casablanca, à Meknès et à Safi. Ces trois usines peuvent

traiter ensemble 2.000 quintaux par jour ; elles ont été mises en fonctionnement en 1922,

La société a racheté en outre les moulins de la Société meunière marocaine et de la Société des moulins chérifiens.

Les blés du Maroc sont donc assurés, désormais, de trouver sur place des installations mécaniques modernes, capables de produire la transformation en farine dans les meilleures conditions.

Il convient de noter que le Maroc est un grand producteur de blé dur ; les moulins de Maghreb vont donc être en mesure de contribuer à l'approvisionnement du marché français.



*(Les Annales coloniales, 22 février 1923)*

DANS LA LÉGION D'HONNEUR  
MINISTÈRE DE LA MARINE  
*(Les Annales coloniales, 7 août 1923)*

Est nommé commandeur : M. Gauthier, ministre plénipotentiaire en disponibilité, membre du conseil des prises, président du conseil d'administration des Moulins du Maghreb.

*(L'Information financière, économique et politique, 14 avril 1923)*

SOCIÉTÉ MEUNIÈRE DU MAROC. — MOULINS CHÉRIFIENS. — L'assemblée générale annuelle de ces deux sociétés s'est tenue le 12 avril. Le bruit court qu'un projet d'absorption par les Moulins de Maghreb est actuellement à l'étude.

---

Conseil supérieur du commerce  
(*Les Annales coloniales*, 3 décembre 1923)

L'ordre du jour comportait les questions suivantes : ... institution à titre permanent de l'admission temporaire des blés sollicitée par la Société des Moulins de Maghreb...

---

1924 (mars) : REPRISE DU CRÉDIT CENTRAL DE LA MINOTERIE  
ET DE SA PARTICIPATION DANS LES MOULINS DU MAGHREB  
(5.000 actions A, 5.113 actions B, 16.405 parts bénéficiaires,  
4 obligations de 500 francs 7 %)

PAR LA CIE AGRICOLE DE MINOTERIE

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie\\_agricole\\_de\\_minoterie.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_agricole_de_minoterie.pdf)

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*La Journée industrielle*, 18 mai 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 12 millions, a eu lieu hier au siège, 280, boulevard Saint-Germain, à Paris, sous la présidence de M. Paul Gauthier, président du conseil d'administration. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 826 fr. 67, qui a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil indique que l'année 1923 a été nécessaire à la société pour terminer la mise au point de son organisation technique et de son organisation commerciale.

La Société des Moulins du Maghreb, qui avait pour but, lorsqu'elle s'est constituée, en 1920, d'installer des moulins perfectionnés au Maroc, pays gros producteur de céréales, a employé une partie de l'année 1920, l'année 1921 et une partie de l'année 1922, à construire ses trois usines capables de traiter : la première, à Casablanca, environ 1.200 quintaux par jour ; la seconde, à Meknès, environ 350 quintaux, et la troisième, à Safi, environ 450 quintaux ; en 1921, elle a acheté les immeubles et la clientèle de la société Les Moulins Chérifiens et de la Société Meunière Marocaine, à Casablanca.

Ses moulins ont été mis en route dans le courant de l'exercice 1922 : en avril pour Casablanca, en juin pour Meknès et fin novembre pour Safi ; le montage était complet et la mise au point aussi poussée qu'elle pouvait l'être à ce moment.

La société a acheté, de janvier à décembre 1923, 340.000 quintaux de blés durs et de blés tendres, dont 300.000 pris à la culture indigène et 40.000 de blés importés d'Amérique, en augmentation de 120.000 quintaux sur l'exercice 1922. Le stock étant sensiblement le même à entrée et à la sortie de l'exercice, c'est cette même quantité de blés qui a été écrasée pendant cette même période. D'autre part, une organisation d'agents achetant directement dans l'intérieur du pays lui a permis d'avoir

l'indépendance nécessaire pour la constitution de ses approvisionnements et la sélection des blés destinés à ses usines.

Il a été vendu autant de quintaux qu'il en a été écrasé, soit 340.000 contre 230.000 l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation d'environ 50 %. Pour le premier trimestre de 1924, les ventes dépassent 105.000 quintaux.

Au Maroc, la société a créé des dépôts de vente dans douze villes : à Fez, à Kénitra, à Larrache, à Marrakech, à Mélilla, à Oudjda, à Oued Zem, à Rabat, à Stettat, à Taxa et à Tanger ; en outre, ses agents atteignent de nombreux autres centres.

Les ventes à l'exportation, ailleurs qu'en France, sont passées de 32.800 quintaux en 1922 à 41.412 quintaux en 1923 ; si l'on comprend les ventes effectuées en France, le total des ventes de semoules et farines, hors du Maroc, est passé de 32.800 quintaux en 1922 à 58.692 quintaux en 1923, soit une augmentation de 80 %. Pour le premier trimestre de 1924, le total des ventes à l'exportation s'est élevé à 28.967 quintaux, soit une moyenne mensuelle de 8.980 quintaux contre 4.891 pour l'exercice 1923, année pendant laquelle la société a pu organiser ses ventes en France.

Enfin, le rapport signale que les contrats passés avec le Crédit central pour le développement de la minoterie, de l'industrie et du commerce ont pris fin, d'un commun accord, au 31 décembre, 1923, les installations étant définitivement terminées.

Une assemblée extraordinaire, tenue à la suite, a décidé l'unification des actions, par suppression du privilège des actions A par rapport aux actions B et l'assimilation entière des titres des deux catégories. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les actionnaires ont ensuite décidé la réduction du capital social à 6.600.000 francs, en vue de permettre d'effectuer des amortissements sur certains postes du bilan. Cette réduction sera réalisée par l'échange de 20 actions anciennes sans distinction contre 11 actions nouvelles. Le capital ainsi réduit sera représenté par 66.000 actions de 100 francs capital nominal.

L'assemblée a, de plus, décidé que le capital social, réduit à 6 millions en vertu de la résolution qui précède, sera porté en premier lieu à 15 millions par la création de 84.000 actions de 100 francs de capital nominal. Ultérieurement, le capital pourra être porté à 25 millions par simple délibération du conseil d'administration.

Les nouvelles actions à créer dans ces conditions seront soumises aux mêmes règles que les 66.000 actions représentant le capital réduit, mais elles seront privilégiées en ce qui concerne le paiement d'un premier dividende de 8 % sur le montant versé et non amorti, qui leur sera payé par préférence et avant toute répartition de quelque nature que ce soit aux 66.000 actions anciennes. Ce dividende sera cumulatif.

La souscription des actions privilégiées aura lieu de la manière suivante : 1° un quart de ces actions sera réservé à titre irréductible aux souscripteurs des 65.000 actions constituant le capital originaire de la société dans la proportion des actions souscrites par chacun d'eux ; 2° les trois quarts restant à souscrire seront laissés à la disposition du conseil, qui décidera de leur application.

Le conseil a d'ores et déjà tous pouvoirs pour réaliser en une ou plusieurs fois, aux dates qu'il avisera, l'augmentation du capital en vue de le porter en premier lieu à 15 millions et dans la suite, éventuellement, à 25 millions, fixer le taux d'émission des nouvelles actions et arrêter les conditions d'émission.

Les statuts ont été modifiés en conséquence, sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital à 15 millions et de l'approbation par les assemblées spéciales des porteurs d'actions A et B des décisions prises concernant les droits des porteurs de ces titres.

L'assemblée spéciale des porteurs d'actions A, tenue à la suite, a purement et simplement ratifié les décisions énoncées plus haut.

L'assemblée spéciale des porteurs d'actions B n'ayant pu avoir lieu, faute de quorum, est reportée à une date ultérieure.

Enfin, une assemblée des porteurs de parts a approuvé certaines modifications apportées aux droits desdits porteurs.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1924)

Conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 1924, la Société des moulins du Maghreb procède actuellement à l'augmentation de son capital de 6.600.000 francs à 15 millions de fr. par l'émission de 84.000 actions de 100 francs.

Ces actions qui sont créées privilégiées et cumulatives portent intérêt au taux de 8 %, le privilège disparaissant dès que les actions primitives auront reçu pendant deux années de suite le même taux d'intérêt.

Elles sont émises à 105 francs, les porteurs anciens jouissant, d'un droit de préférence de souscription à raison de 1 action nouvelle pour 3 actions anciennes, 3 actions nouvelles, pour 10 parts.

On souscrit dès à présent à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

---

Les émissions à éviter  
MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des finances*, 19 juillet 1924)

Dans la note que nous avons consacrée, récemment à Paris-Maroc, nous avons fait une brève allusion aux Moulins du Maghreb. Cette société augmentant actuellement son capital, il nous paraît utile, dans l'intérêt des actionnaires présents ou à venir, de donner sur cette affaire de plus amples détails.

La Société des Moulins du Maghreb a été constituée le 30 mai 1920 au capital de 6.500.000 francs divisé en 65.000 actions de 100 francs. Il a été successivement augmenté de 1.500.000 francs par la création de 45.000 actions de 100 fr., puis de 4 millions par la création de 40.000 actions de 100 francs dont 10.000 actions catégorie A, et 30.000 actions catégorie B. En même temps, l'assemblée extraordinaire du 28 février 1921 décidait :

- 1° Que le capital social serait désormais divisé en actions de deux catégories A et B ;
- 2° Que les 80.000 actions alors existantes et composant le capital de 8 millions de francs seraient constituées en actions catégorie B.

Le capital est, en conséquence, de 12 millions, dont 10.000 actions A nominatives et ayant droit aux assemblées générales à 20 voix par action. Les 110.000 actions B. n'ont droit qu'à une voix par titre.

Ajoutons qu'il existe 120.000 parts bénéficiaires qui ont été réparties titre pour titre aux actionnaires ; elles ont droit à 30 % des bénéfices après les répartitions statutaires d'usage et un premier dividende de 6 % aux actions. Vingt mille obligations de 500 fr. 7 % net ont été émises en 1922.

La société a pour objet le commerce et l'industrie de la minoterie en général, l'achat et la vente de céréales, grains, farines etc., et toutes opérations se rattachant à ces objets. Elle possède au Maroc trois moulins à Casablanca, Meknès et Safi, qui sont, dit le rapport, les plus importants et les plus modernes de l'empire chérifien. Ils ont été mis en route dans le courant de l'exercice 1922. En 1921, la société a acheté les immeubles et la clientèle de la Société Les Moulins chérifiens et de la Société meunière et marocaine à Casablanca, affaires appartenant au groupe Baumann, lequel mit à cette

occasion presque entièrement la main sur Maghreb, dont il acquit près des 3/4 du capital.

La Société disposait donc, dès 1922, d'un actif important et de ressources suffisantes, puisqu'on moins d'un an, elle avait porté son capital de 6.500.000 francs à 12 millions et contracté une dette obligataire de 10 millions.

Mais chose curieuse, les résultats n'ont nullement suivi la progression des ressources.

Le premier exercice 1921 a laissé un bénéfice brut de 163.324 francs absorbé par les frais généraux. Le bilan faisait ressortir alors un chiffre de disponibilités de 9.534.913 francs alors que les exigibilités atteignaient 16.847.021 francs, ce qui explique la nécessité de l'émission des 10 millions de francs d'obligations effectuée à l'époque.

L'exercice 1922 se solda par un bénéfice brut de 2.289.834 francs, ne laissant, déduction faite de 72.276 fr. 33 pour le service des obligations, de 693.408 fr. 12 de frais généraux et de 1.300.000 francs d'intérêts et commissions qu'un modeste profit net de 224.149 fr. 99 qui fut reporté à nouveau.

Au bilan, nous trouvons à l'actif : 864.333 fr. 52 en caisse et banques, 4.935.000 francs de portefeuille-titres (au sujet, duquel on aurait aimé avoir quelques détails), 7.034.774 fr. 09 de stocks et approvisionnements et 5.592.809 fr. 33 de débiteurs divers, soit au total 18.426.916 fr. 33, somme largement dépassée par le poste créditeurs divers de l'actif, qui atteint 29.884.810 fr. 74 dont 9.1144.264 fr. 64 d'avances des Banques et 16.779.358 fr. 55, d'effets à payer.

L'exercice 1923 fût plus défavorable encore. Les comptes se sont soldés par un insignifiant bénéfice net de 826 fr., qui a été naturellement reporté à nouveau.

D'autre part, la situation financière ne s'est pas améliorée, loin de là. Le bilan au 31 décembre dernier aligne à l'actif un total de disponibilités plus ou moins immédiates — plutôt moins — et plus ou moins sujettes à caution, de 13.376.070 francs, en regard desquelles on trouve au passif 26.548.478 francs de créditeurs divers.

Aussi l'assemblée extraordinaire du 17 mai a-t-elle dû voter la réduction du capital de 12 millions à 6.600.000 francs par échange de 20 actions contre 11, ce qui permettra d'amortir les comptes de premier établissement, fonds de commerce, matériel et mobilier. Inutile d'ajouter que la même assemblée a voté, en outre, l'augmentation du capital réduit qui est actuellement porté à 15 millions par la création de 84.000 actions privilégiées 8 % cumulatives, privilège, qui disparaîtra d'ailleurs dès que les actions auront reçu pendant deux ans consécutifs cet intérêt. Ultérieurement, le capital pourra être porté à 25 millions.

Voilà donc la rémunération des actions anciennes reportée aux calendes grecques. Cependant, le conseil ne les a pas oubliées dans ses nouveaux projets : leur intérêt statutaire sera porté de 6 à 8 pour cent.

Les anciens actionnaires auraient tort de se plaindre, on le voit. Leur capital est amputé de moitié ou presque, mais en compensation, le conseil augmente leur intérêt de 2 pour cent, et leur accorde même un droit de souscription irréductible à raison de une action nouvelle au prix de 105 fr. pour 3 anciennes dans l'augmentation de capital en cours. Il est probable qu'ils trouveront la plaisanterie un peu forte, car on peut présumer que le nouvel intérêt de 8 pour cent ne sera pas payé davantage que le précédent de 6 pour cent, et cette satisfaction toute morale ne les incitera sans doute guère à mettre de nouveaux capitaux dans l'affaire. Les Moulins du Maghreb ont servi davantage jusqu'à présent à moudre l'argent des capitalistes que le grain marocain. La leçon doit être suffisante pour l'épargne.

Notons en terminant que, dès 1922. MM. Pierre et Robert Gompel ont abandonné la partie. Ils ont donné leur démission d'administrateurs, en 1922. Ils ont été remplacés, il est vrai, par M. Roger Seligmann et par la Société Paris-Maroc. Notons encore que le groupe Baumann a, vers la même époque, cédé sa participation dans l'affaire à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

L'action Moulins du Maghreb, qui avait été placée jusqu'au prix de 270 francs, vaut maintenant une quarantaine de francs hors cote et la part de 15 à 18 francs. Les malheureux acheteurs au prix de 270 francs, qui auraient la fâcheuse tentation de souscrire auraient donc déboursé trois fois 270 francs plus 105 francs, soit 915 fr., et posséderaient ainsi quatre titres d'un prix moyen de 229 francs environ. On voit, par la comparaison avec les cours actuels, quel serait le bénéfice de l'opération ! Il serait cruel d'insister...

---

SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 21 novembre 1924)

L'assemblée des obligataires tenue le 6 novembre a maintenu dans leurs fonctions d'administrateurs MM. Lebel, Beaudouin et Delasalle.

---

SOCIÉTÉ DES MOULINS DE MAGHREB  
S.A. frse au capital de 25 MF.  
Siège social : PARIS, 280, bd Saint-Germain  
Registre du commerce : Seine, n° 127-734  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1924-1925, p. 948)

Conseil d'administration

composé de 8 à 18 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.  
GAUTHIER (Paul), 109, bd Exelmans, Paris ; président ;  
ATTHALIN (André), 11 *bis*, r. de Bellechasse, Paris ; v.-pdt ;  
CAQUERAY (Gaston de), 4, av. Hoche, Paris ;  
CHAPRON (L[ouis]), 10, r. Camon, Paris ;  
EINBRODT (A. d'), 32, bd Marbeau, Paris ;  
GODARD (Louis), 15, r. Vavin, Paris ;  
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre), 105, r. Henri-Martin, Paris ;  
KATZ (Maxime)[Paris-Maroc], 1, r. de la Planche, Paris ;  
MASSÉNA [André](prince d'Essling), à Fédhala (Maroc) ;  
MURAT (prince Charles), à Fédhala (Maroc) ;  
PILLIARD (Maurice), 70, r. Borghèse, Neuilly-sur-Seine ;  
ROUDY (Athanase), 9, r. Franklin, Paris ;  
SELIGMANN (R.), 42, bd Inkermann, Neuilly-sur-Seine ;  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE PARIS-MAROC, 6, r. de Marignan, Paris ;  
WORMSER (A.), 27, r. Scheffer, Paris.

Commissaires aux comptes

PANNETIER (Georges) <sup>4</sup>, 31, r. Vaneau, Paris ;  
PATIN DE SAULCOURT (Gaston) <sup>5</sup>, 215 bis, bd Voltaire, Paris.

---

SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1925)

L'assemblée générale ordinaire du 26 juin a approuvé les comptes de l'exercice écoulé présentant un bénéfice net de 1.692.702 fr. Le dividende brut, fixé à 4 francs par action de priorité et 8 francs par action ordinaire, a été mis en paiement, sous déduction des impôts, à dater du 29 juin courant.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1926)

La Société des moulins du Maghreb, au capital de 15.000.000 de francs, exploite quatre minoteries au Maroc.

Ces usines, récemment construites équipées avec un outillage muni des derniers perfectionnements sont installées à Casablanca, à Meknès et à Safi.

Elles ont une capacité de mouture quotidienne de 2.500 quintaux.

Les farines et les semoules fabriquées par les Moulins du Maghreb, et dont le prix de revient est en francs, trouvent sur les marchés européens des débouchés qui leur permettent de faire en devises appréciées une importante partie de leurs recettes.

L'action et la part Moulins du Maghreb sont donc des titres-or dont les cours de 115 francs et 60 francs sont particulièrement attrayants pour les portefeuilles. En outre, l'annonce prochaine des bénéfices qui, sont, paraît-il, plus du double de ceux de 1924, ne manquera pas de faire faire aux Maghreb un bond en avant.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 10 mai 1926)

Comme nous l'avons dit, la Société des moulins du Maghreb a créé au Maroc quatre minoteries munies des derniers perfectionnements.

---

<sup>4</sup> Georges Pannetier (Paris, 1876-Dierre, Indre-et-Loire, 1955) : officier de carrière, affecté au Tonkin (1901-1906), blessé grièvement en 1915 sur le plateau de Bolaute, promu à titre militaire dans la Légion d'honneur jusqu'au grade de commandeur, docteur en droit en 1919 avec une thèse sur « les Successions et le fisc », secrétaire général adjoint, puis sous-directeur de la Cie générale des colonies, la représentant en tant que commissaire aux comptes de nombreuses affaires, puis commissaire aux comptes de la Banque de Paris et des Pays-Bas dans les années 1936-1945. En relation avec Louis Pimpaneau, directeur au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, puis (1942) chef de cabinet de Darquier de Pellepoix au Commissariat général aux questions juives (d'après le petit-neveu de ce dernier, Julien Plainemaison).

<sup>5</sup> Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubienion, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, de l'Omnum de France et du Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, du Zodiac (courtage d'assurances), des Chargeurs réunis...Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

Elle traite ainsi sur place les blés durs produits dans l'Empire Chérifien et dont la farine est nécessaire à la fabrication des pâtes alimentaires. Cette qualité de blé ne peut être obtenue en Europe, ce qui obligeait la France et les autres pays du Vieux Continent à se ravitailler en Amérique.

Les Moulins du Maghreb, libérant de cette servitude les fabricants de pâtes européens, ont donc trouvé de nombreux débouchés pour leurs produits en particulier en Angleterre, en Hollande et en Espagne.

Les actions ordinaires et privilégiées seront prochainement assimilées ; cette assimilation, d'après les statuts, devait se faire automatiquement dès que les actions ordinaires auraient touché 8 % pendant deux exercices consécutifs. Or, il a été donné 8 % pour 1924 et le conseil a, paraît-il, l'intention de proposer à l'assemblée générale un dividende de 10 % pour l'exercice 1925.

---

### SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB (*Les Annales coloniales*, 18 juin 1926)

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 16 juin, sous la présidence de M. Gauthier, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents, M. Choppin de Janvry, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et M. Diaz, représentant la Compagnie générale du Maroc.

Elle a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1925, se traduisant par un bénéfice net de 4.200.058 francs 72 (compte tenu du report des exercices précédents se montant à 566.975 francs 29).

Après affectation d'une somme de 1 million 843.009 francs aux amortissements, le solde distribuable, ressortant à 1.289.473 francs 68, a été réparti de la façon suivante : 10 % au conseil soit 50.000 francs ; 60 % aux actions, soit 300.000 francs, et 30 % aux parts bénéficiaires, soit 150.000 francs ; le report des exercices antérieurs, qui était de 506.975 fr. 29, a été maintenu à nouveau pour l'exercice 1926.

Le dividende brut de l'exercice 1925, fixé à 10 francs pour les actions et à 1 fr. 25 pour les parts bénéficiaires, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, à la Banque de Paris et des Pays-Bas contre remise du coupon n° 2, à raison de net pour les actions privilégiées, 8 fr. 55 au nominatif et 7 fr. 75 au porteur ; pour les actions ordinaires, 7 fr. 30 au nominatif et 7 fr. 50 au porteur, et pour les parts bénéficiaires, 1 fr. 05 au porteur.

---

### NÉCROLOGIE Louis Chapron (*Le Figaro*, 22 juillet 1926)

On annonce la mort de M. Louis Chapron, ingénieur des arts et manufactures, professeur à l'École centrale.

---

### NOTES SUR LE MAROC (*Le Journal des débats*, 10 septembre 1926)

[...] Toutes les affaires de minoterie ont été spécialement prospères. Les Moulins du Maghreb ont traité, dans leurs trois usines de Casablanca, Meknès et Safi, 403.000

quintaux de blé, ayant produit 320.000 quintaux de farine et de semoules et 80.000 quintaux de sons et issues. [...]

---

SOCIÉTÉ DES MOULINS DE MAGHREB  
S.A. frse au capital de 25 MF.  
Siège social : PARIS, 280, bd Saint-Germain  
Registre du commerce : Seine, n° 127-734  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 974*)

Conseil d'administration  
Idem sauf BRISAC (Jules)<sup>6</sup>, 27, rue de Sèvres, Paris ;  
en remplacement de CHAPRON

---

Société des Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle, 21 juin 1927*)  
(*Le Courrier maritime nord-africain, 4 juillet 1927*)

L'assemblée ordinaire, tenue le 20 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se soldent par un bénéfice net de 4.802.664 francs, auquel s'ajoute le report antérieur, soit 566.975 francs. L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 12 fr. par action ancienne, 5 fr. par action nouvelle et 2 fr. 194 par part bénéficiaire, sur lequel un acompte de 6 fr. brut par action ancienne et 2 fr. 50 par action nouvelle a déjà été payé le 22 novembre 1926. Le solde pour les actions et le dividende total pour les parts seront payables sous déduction des impôts à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Une somme de 566.975 francs a été reportée à nouveau.

MM. Paul Gauthier et André Wormser ont été réélus administrateurs.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*L'Information financière, économique et politique, 24 juin 1937*)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 20 juin, sous la présidence de M. P. Gauthier et a approuvé les comptes de l'exercice 1926 accusant un solde bénéficiaire net de 4.802.664 francs,

Le dividende a été fixé à 12 fr. brut par action ancienne, 5 fr. par action nouvelle, 3 fr. 194 par part bénéficiaire. Un acompte brut de 6 fr. par action ancienne et de 2 fr. 50 par action nouvelle ayant été payé en novembre dernier, le solde de fi fr. par action ancienne et 2 fr. 50 par action nouvelle sera mis en paiement à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Il a été affecté 1.843.600 fr. aux amortissements. L'assemblée a réélu administrateurs MM. Paul Gauthier et André Wormser.

---

<sup>6</sup> Jules Brisac (1864-1939), ancien préfet, puis directeur de l'Office national d'hygiène social (1925-1932), administrateur de la Franco-Belge de Matériel de chemin de fer (1924), de la Construction civile (ex-Construction marocaine) et des Tramways et autobus de Casablanca (1933). Voir Qui êtes-vous ? 1924-Maroc.

La situation de l'industrie sociale marque un progrès sensible sur l'exercice précédent. Le capital a été porté de 15 à 25 millions, en raison du développement des affaires.

Le groupe de silos qui était en construction l'an dernier est maintenant en marche à l'usine de Casablanca. Malgré une régression due à des [suite manquante]

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1927)

Nous avons annoncé l'introduction sur le marché à terme de la coulisse des actions de cette société dont on connaît le crédit et les appuis. Cette introduction s'est faite à 160 fr.

---

Les Moulins du Maghreb  
(*Les Documents politiques*, novembre 1927)

On a introduit, il y a quelque temps, au marché de la coulisse, à terme et au comptant, les actions des Moulins du Maghreb, et, à l'occasion de cette introduction, on tente de pousser les cours pour créer un mouvement d'achat sur ces titres.

Il n'apparaît pas, quoi qu'en assurent certains communiqués, que les capitalistes se laissent facilement entraîner, puisque l'on constate que les cours se maintiennent assez difficilement entre 150 et 152 francs.

À vrai dire, comme le nominal des actions est de 100 francs, la prime est déjà respectable, et, à notre avis, absolument inconsiderée.

En effet, on motive cette majoration par les résultats de l'exercice 1926 qui ont été, c'est très vrai, particulièrement brillants. La seule question qui se pose est de savoir s'il en sera de même pour les exercices ultérieurs.

On a eu, en effet, de très nombreux exemples boursiers, au cours des dernières années, d'affaires que l'on lançait dans le public à la faveur des bons résultats d'une année et qui s'effondrèrent, jusqu'à la débâcle, dans les années, voire même les mois qui suivirent leur introduction.

Au surplus, les antécédents financiers des Moulins du Maghreb ne sont pas tellement brillants qu'ils puissent donner grand espoir pour le futur.

Il faut se souvenir, en effet, que, constitués à l'origine au capital de 6 millions 1/2, les Moulins du Maghreb procédèrent à diverses opérations financières qui portèrent ce capital à 12 millions de francs, sans compter une tentative d'émission de 20.000 obligations faite en 1921, et qui fut un échec noir, puisque 7.844 obligations seulement ont été placées dans les quatre années qui suivirent.

Disons, à ce propos, que nous ne fûmes pas étranger à cet échec, car nous avons, dans notre numéro du 26 décembre 1921, consacré, à cette émission, un important article critique, dans lequel nous attirions l'attention des souscripteurs éventuels sur l'avenir financier incertain de la société.

Les faits ultérieurs confirmèrent tellement nos prévisions que, par l'assemblée du 17 mai 1924, le capital était réduit de 12 millions à 6.600.000 fr., par l'échange de 20 actions contre 11 nouvelles (perte de 50 % environ) ; puis reporté à 15 millions, et, depuis, augmenté encore jusqu'à 25 millions.

Ajoutons — fait très suggestif à propos de la cotation actuelle — qu'en 1920, on avait déjà essayé de répandre les actions Moulins du Maghreb dans le public, aux cours de 190-200 francs, et qu'en mars 1921, on tentait de placer les actions provenant

d'une récente augmentation de capital à 115-120 francs... et un an après, les mêmes titres étaient offerts hors cote à 80 francs ; les cours ne cessèrent ensuite de baisser et les actions et les parts de cette société devinrent pratiquement invendables.

On nous objectera que la situation est tout autre depuis la réorganisation financière de l'affaire. Nous voulons bien le croire, mais nous dirons très nettement que l'examen des bilans de la Société et de celle-ci, dans son organisation générale, nous laisse tout à fait sceptique. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourrait demander à quoi était destinée l'augmentation de capital de 10 millions de francs faite l'année dernière, et si elle a bien apuré les crédits en banque qui avaient été ouverts à la Société dans des conditions indiscutablement exagérées ?

Mais même les bénéfices importants dont il est fait mention dans les communiqués intéressés pourront, très probablement, laisser des désillusions dans les exercices ultérieurs. Certains incidents judiciaires pas très éloignés ont montré comment certains de ces bénéfices avaient pu être réalisés, et il se pourrait fort bien que la bonne leçon qu'a infligée la Cour de Casablanca au directeur des Moulins du Maghreb n'incite les intéressés à d'autres méthodes.

Quoi qu'il en soit, nous basant sur les précédents antérieurs, et étant entendu que, personnellement, nous considérons l'avenir financier des Moulins du Maghreb comme extrêmement douteux, nous ne pouvons que conseiller l'abstention aux capitalistes qu'on solliciterait de s'intéresser à cette affaire. Quant à ceux qui se seraient déjà laissés suggestionner et auraient acheté des actions et des parts, ou qui seraient actionnaires, nous ne saurions mieux leur conseiller que de se défaire de leurs titres à la faveur du marché actuel.

Nous sommes certains que les uns et les autres ne regretteront pas — avant longtemps — d'avoir suivi nos conseils.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 15 décembre 1927)

Cette société a introduit, le 27 octobre dernier — nous l'avons signalé à cette époque —, 250.000 actions au marché à terme de la Coulisse, au cours de 160 fr. On sait qu'elle a pour objet général le commerce et l'industrie de la minoterie au Maroc.

On assure que ces actions nouvelles auront droit, pour 1927, aux 5/12 de la répartition.

---

Compagnie générale des colonies  
(*Les Documents politiques*, février 1928)

[...] Rappelons, pour mémoire, la condamnation du directeur des Moulins du Maghreb à huit jours de prison et 3.000 francs d'amende pour fraudes sur la qualité des farines livrées aux boulangers de Casablanca, amende portée à 10.000 francs par la Cour d'appel de cette ville, malgré les efforts de M<sup>e</sup> Marius Moutet, avocat des Moulins du Maghreb. [...]

---

Compagnie générale des colonies  
(*Le Journal des finances*, 24 février 1928)

Quant aux entreprises privées auxquelles elle s'est intéressée, très éclectiquement, voici l'énumération par région, des principales d'entre elles :

Dans l'Afrique du Nord : Moulins du Maghreb.

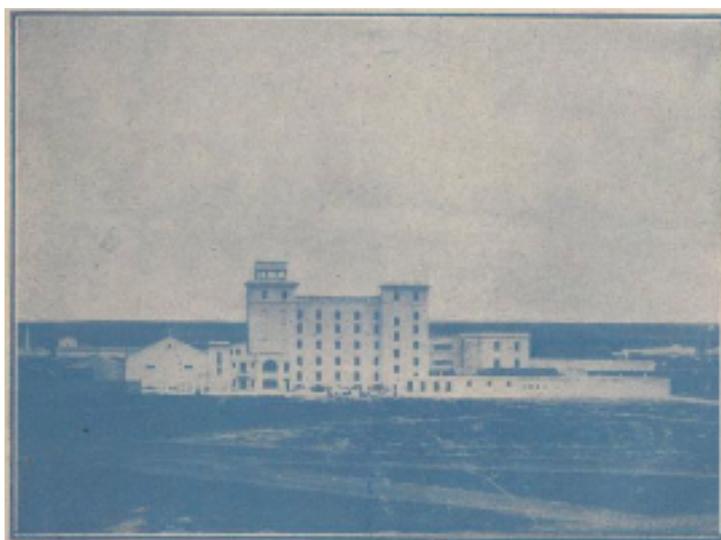
---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 20 juin 1928)

Les comptes de 1927, qui seront soumis à l'assemblée du 29 juin. se soldent, après amortissements par un bénéfice net de 4.407.959 fr. contre 4.802.664 fr.

Le dividende n'est pas encore fixé ; l'an dernier, il avait été de 12 %.

---



Une des usines de Casablanca  
(*Les Annales coloniales illustrée*, janvier 1929)

---

*Annuaire Desfossés* 1929, p. 1332-1333 :

Moulins du Maghreb

Conseil d'administration : P. Gauthier, A. Atthalin, Brisac, G. de Caqueray, A. d'Einbrodt, L. Godard, P. Jurien de la Gravière, M. Katz, [André Massena] prince d'Essling, prince Ch. Murat, M. Pilliard, A. Roudy, A. Wormser, Société Paris-Maroc.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 2 août 1929)

Réunis en assemblée ordinaire le 31 juillet 1929, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1928, clos au 31 décembre dernier, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 338.266 fr. 76 qui a été intégralement affecté aux amortissements.

---

Dans les sociétés

MOULINS DU MAGHREB  
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

Pour l'exercice 1929, la situation s'est sensiblement améliorée ; sans fixer de chiffres précis, le bénéfice, nous dit-on, à bonne source, serait d'environ trois fois celui de 1928 (338.266 fr.). Toutefois, il est probable qu'il n'y aura pas encore de répartition.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 25 juillet 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 28 juillet, font apparaître un bénéfice net de 1.097.875 francs contre 338.266 francs en 1928. Il ne sera pas encore proposé de dividende.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juillet 1930)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée ordinaire le lundi 28 juillet, sous la présidence de M. P. Gauthier, président du conseil d'administration, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 1.097.875 francs, et ont décidé de l'affecter intégralement aux amortissements.

Le prince Charles Murat et M. Maurice Pilliard, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le conseil souligne, dans son rapport, l'amélioration sensible de l'exercice 1929 sur le précédent. Il rappelle les pourparlers engagés en vue d'obtenir l'atténuation des lourds dommages que causaient à la société les modifications successives apportées dans la métropole aux droits de douane sur les blés et qui venaient encore aggraver le préjudice déjà causé par l'entrée, en franchise de droits en France, des blés et l'abus de l'apurement sur le Maroc des acquits à caution résultant du régime de l'admission temporaire tel qu'il était pratiqué en France.

Sous l'influence de la baisse mondiale du prix des céréales, on sait que le gouvernement français s'est vu dans l'obligation de relever les droits de douane à l'entrée des blés étrangers en France. Or, cette mesure, qui avait sa répercussion directe au Maroc, ne permettait plus à la Société de pouvoir concurrencer, même sans aucun bénéfice, les farines d'importation.

Par dahir du 6 juin 1929, le gouvernement marocain a donc interdit l'importation, dans la zone marocaine soumise au Protectorat français, des blés, farines et semoules. Ce nouveau régime, tout en améliorant la situation, oblige la société à écouler sur le marché intérieur le surplus de sa production réservée jusque-là aux marchés extérieurs. La concurrence reste donc âpre, bien qu'elle prenne maintenant une tournure, plus favorable aux intérêts de la Société du Maghreb.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, le président a indiqué que la situation actuelle de la société est en très sensible amélioration, autant qu'on en peut juger par les résultats du premier semestre. L'interdiction d'importation au Maroc était pour la société une question vitale, les conditions économiques faisant qu'il était impossible d'exporter en France ou dans les pays étrangers. La Société du Maghreb bénéficie d'une autorisation d'importer en France 100.000 quintaux de blés par an ; elle a pu, jusqu'ici, en importer 13.400 seulement, c'est dire qu'il reste une belle marge.

La marche des ventes au Maroc est satisfaisante et le chiffre d'écrasement des blés n'a pas diminué.

En ce qui concerne les prix, alors que, jusqu'ici, les blés du Maroc étalent à peu près à la parité des blés indigènes, il y a depuis quelques jours un écart sensible ; le blé cote 175 francs en France et entre 134 et 138 francs au Maroc.

La récolte en cours au Maroc s'annonce comme sensiblement au-dessous de la moyenne. Bien que la moisson soit terminée, il serait encore prématuré de prononcer un jugement définitif.

En résumé, la situation est encourageante pour la Société. En 1929, les bénéfices dépassent de 760.000 francs ceux de 1928 ; et, pour le premier semestre de 1930, les bénéfices acquis dépassent ceux de l'année 1929 entière.

---

Dans les sociétés  
MOULINS DU MAGHREB  
(*L'Africain*, 1<sup>er</sup> août 1930)

[...] MM. le prince Charles Murat et Maurice Pilliard, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

Dans les sociétés  
MOULINS DU MAGHREB  
(*L'Africain*, 8 août 1930)

Comme nous l'avons dit, les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice de 1.097.876 francs contre 338.267 francs précédemment, solde bénéficiaire que le conseil proposera d'affecter aux amortissements, et il subsiste toujours en dehors de ce bénéfice le report antérieur de 400.000 francs, qui sera reporté à nouveau.

Au bilan au 31 décembre 1929, les immobilisations se totalisent, après amortissements, par 29 millions 141.019 francs, chiffre peu différent du précédent.

L'encaisse, banque et portefeuille-titres, forment un total de 6.457.306 francs contre 5 millions 980.591 francs.

Les débiteurs divers s'élèvent à 7.890.412 francs au lieu de 6 millions 191.274 francs.

Les stocks et approvisionnements ressortent à 17.402.241 fr.. au lieu de 18.337.416 francs.

Au passif, les créditeurs divers sont de 7.596.165 francs contre 9.365.025 francs ; les effets à payer de 13.800.000 francs contre 12 millions 300.000 francs et les avances de banques de 9.846.194 francs contre 9.172.392 francs.

Les autres postes du passif n'offrent aucun changement.

Le capital est toujours de 25 millions, la dette obligatoire de 1.059.000 francs, et les réserves se retrouvent à 2.091.751 francs.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 1370 :

Moulins du Maghreb

Conseil d'administration : P. Gauthier, A. Atthalin, J. Brisac, G. de Caqueray, A. d'Einbrodt, P. Jurien de la Gravière, M. Katz, [André Massena] prince d'Essling, prince Ch. Murat, M. Pilliard, A. Roudy, A. Wormser, Société Paris-Maroc.

---

PUBLICITÉ  
(*Annales coloniales illustrées*, janvier 1931)

**LES MOULINS  
DU MAGHREB**

*Société Anonyme Française au Capital de 25 Millions*

**Siège social :**  
**280, boulevard Saint-Germain, 280 - PARIS**

*La Société possède au Maroc  
quatre Minoteries modernes  
munies des perfectionnements les  
plus récents et capables de traiter  
2.500 quintaux de blé par jour*

LES SEMOULES DE BLÉ  
DUR DU MAROC SONT  
TRÈS APPRÉCIÉES DES  
FABRICANTS FRANÇAIS  
DE PÂTES ALIMENTAIRES  
LES FARINES DE BLÉ  
TENDRE DU MAROC  
SONT UTILISÉES EN  
PANIFICATION TANT AU  
MAROC QU'EN EUROPE

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 30 juillet 1931)

L'assemblée ordinaire du 28 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1930, qui se soldent par un bénéfice de 3.171.567 francs. Le dividende a été fixé à 5 francs brut par action.

SOCIÉTÉ DES MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 6 août 1931)  
(*L'Africain*, 1<sup>er</sup> septembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 28 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au décembre 1930, accusant un solde bénéficiaire net de 3.171.567 francs, contre 1.097.875 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 5 francs brut par action, payable à partir du 15 septembre.

Il a été affecté 1.855.778 francs à divers amortissements et reporté à nouveau 400.000 francs.

M. Alexandre d'Einbrodt [*sic* : E. d'Eindrodt dans l'AEC 1922] et [André Massena] le prince d'Essling, administrateurs portants ont été réélus.

La nomination de M. l'intendant Fabre, aux mêmes fonctions, a été ratifiée

---

#### SOCIETE DES MOULINS DU MAGHREB

(*L'Africain*, 20 octobre 1931)

[...] Les conditions dans lesquelles la Société des Moulins du Maghreb a dû travailler pendant le courant de l'année n'ont pas été particulièrement favorables. La surproduction mondiale des matières premières, et en particulier du blé, l'avilissement consécutif à l'accumulation des stocks, la restriction des consommations, la diminution des approvisionnements de l'industrie, ont engendré une crise économique qui n'a pas manqué d'avoir ses répercussions au Maroc et dont la Société a ressenti naturellement les effets.

---

#### MOULINS DU MAGHREB

(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 font apparaître un bénéfice de 2.608.289 francs au lieu de 3.171.567 francs, ce qui permettrait aisément le maintien du dividende à 5 fr. par action, après les amortissements d'usage.

Au bilan au 31 décembre 1931, les immeubles sont inscrits, sans changement notable, à 12.650.810 francs, après amortissements, ainsi que le matériel à 13.364.308 francs. Les disponibilités ont peu varié à 5.617.749 francs, de même que les débiteurs divers à 6.555.522 francs. Par contre, on constate un fléchissement très sensible des stocks et approvisionnements, ramenés de 32.181.501 francs à 16.517.736 francs, ce qui se traduit, au passif, par un dégonflement des créditeurs divers de 19.707.427 francs à 4.171.276 francs et une diminution des avances de banques de 12.835.235 francs à 8.911.331 francs. Les effets à payer se maintiennent à 11.900.000 francs. Rappelons que le capital est de 23 millions. Les réserves se totalisent par 2.157.540 francs.

---

#### MOULINS DU MAGHREB

(*Le Journal des débats*, 29 juillet 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1931, faisant ressortir un bénéfice net de 2.608.289 fr., en diminution de 563.278 fr. sur celui de l'exercice précédent. Après affectation de 1.500.000 fr. aux amortissements, le dividende a été fixé à 5 fr. brut par action, payable le 15 septembre.

Le rapport indique que la récolte de 1931 a été favorable et que les prix ont été rémunérateurs pour la production, ce qui a permis à la société de compenser par des

ventes de semoules sur le marché français la diminution de ses ventes sur le marché intérieur.

MOULINS DU MAGHREB  
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 4 novembre 1932*)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre, approuvés par l'assemblée du 27 juillet 1932, se soldent par un bénéfice net de 2.608.289 fr. contre 3.171.567 fr. précédemment. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible se monte à 3.008.289 francs contre 3.571.367 fr. l'an dernier.

Nous présentons ci-dessous les deux dernières répartitions adoptées :

	1930	1931
Amortissements divers	1.855.773 51	1.500.000 00
Réserve légale	65.789 47	55.414 45
Dividende	1.250.000 00	1.250.000 00
Report à nouveau	400.000 00	202.875 14
	3.571.567 98	3 008.289 59

Le dividende a été maintenu à 5 fr. brut par action.

Les cours, expose le conseil dans son rapport, se sont maintenus élevés pour les blés du Maroc français et, en conséquence, malgré la fermeture de ce pays à l'importation des blés, des farines et des semoules, les importateurs de farines étrangères n'ont pas manqué d'user de toutes les dérogations Legouez prévues au tarif de prohibition. Au surplus, la surveillance douanière terrestre des deux zones est particulièrement difficile et le gouvernement du protectorat a dû s'attacher à la renforcer.

D'autre part, l'armée française du Maroc admet dans ses adjudications la concurrence des farines étrangères. Sans doute, les meuniers marocains sont autorisés à soumissionner avec des farines fabriquées avec des blés étrangers mais nous devons souhaiter que ces autorisations d'importation soient pratiquement assujetties à une réglementation plus souple qui nous permette mieux, et dans la majorité des cas, de concurrencer utilement les farines étrangères.

Ces faits ont eu une répercussion directe sur notre industrie.

Nous avons, eu outre, vu diminuer nos ventes sur le marché intérieur, car l'indigène, appauvri par la mévente des autres produits du sol et de l'élevage, se reporte, par nécessité, sur la consommation des céréales secondaires, dont les prix sont restés, dans l'Empire chérifien, plus en harmonie avec les cours mondiaux. Cette restriction du marché intérieur marocain, si elle se maintenait, atteindrait aussi bien les intérêts de notre industrie que ceux de l'agriculture marocaine, intérêts qui sont étroitement liés, et la situation qui en résulterait ne peut échapper, nous en sommes convaincus, à la sollicitude des pouvoirs publics.

La récolte de 1931, en blés durs et tendres, a été très favorable qualitativement et quantitativement : les prix ont été rémunérateurs pour le producteur, et cela nous a permis de compenser, par des ventes de semoules sur le marché français, la diminution de nos ventes sur le marché intérieur.

Nous avons, en effet, au cours de l'année 1931, et plus particulièrement dans le deuxième semestre, réussi à établir un courant d'importation en franchise qui avait été

accordé à la meunerie marocaine pour l'exercice en cours et qui s'élevait à 100.000 quintaux : même, lorsque ce contingent avait été fixé, il avait paru qu'il pourrait être augmenté sans porter aucun préjudice à l'industrie métropolitaine, étant donné la faible part ainsi accordée au Maroc proportionnellement à l'ensemble de la production nationale.

On avait donc envisagé d'augmenter, au cours de l'exercice qui s'étend du 1<sup>er</sup> juin 1931 au 1<sup>er</sup> juin 1932, le contingent normal de 100.000 quintaux d'un contingent supplémentaire pouvant aller lui-même jusqu'à 100.000 quintaux. Cela était si vrai que, dans les statistiques du *Journal officiel*, le contingent normal figurait sous la rubrique « contingent provisoire ».

Mais la minoterie du Maroc s'est heurtée à l'opposition irréductible d'intérêts algériens et de certains intérêts métropolitains ; c'est ainsi qu'il lui a été impossible d'obtenir le moindre contingent supplémentaire bien que le premier contingent se soit trouvé épuisé dès le mois de février 1932, c'est-à-dire quatre mois avant la fin de l'exercice prévu.

Bien plus, le contingent qui vient d'être fixé pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juin 1932 au 1<sup>er</sup> juin 1933 réduit sensiblement la possibilité d'importation en franchise de semoules de blé dur attribuée à la meunerie marocaine et la ramène de 100.000 à 60.000 quintaux. Nous n'avons pu que nous joindre à nos confrères du Maroc pour protester contre cette mesure, et nous continuerons à nous associer aux efforts que les meuniers du Maroc poursuivront pour rétablir une situation qu'ils sont vraiment fondés réclamer.

Voici comparés les deux derniers bilans au 31 décembre :

	1930	1931
ACTIF		
Frais constitution	1 00	1 00
Frais augmentation capital	705.378 21	595.599 70
Terrains	839.660 29	841.565 01
Immeubles	12.899.547 80	12.650.810 75
Matériel	13.833.095 74	13.364.308 21
Mobilier	9.816 25	41.146 35
Caisse, banques, portefeuille	7.240.940 43	5.617.749 66
Stocks, approvisionnements	32.181.501 37	16.517.735 38
Débiteurs divers	7.820.029 47	6.555.522 14
	<u>75.529.982 62</u>	<u>56.147.438 20</u>
PASSIF		
Capital	25.000.000 00	25.000.000 00
Emprunt obligataire	1.024.000 00	999.000 00
Réserve légale	541.774 37	607.563 84
Réserves et provisions div.	1.549.976 85	
Avances banques	12.835.235 78	8.911.331 35
Effets à payer	11.300.000 00	11.900.000 00

Créditeurs divers	19.707.427 64	4.171.276 57
Report antérieur	400.000 00	400.000 00
Bénéfice net	3.171.567 98	2.608.289 59
	<u>75.529.982 62</u>	<u>56.147.438 20</u>

La diminution du poste stocks et approvisionnements qui a sa contre partie dans celle des créditeurs divers, au passif, est la conséquence de la réduction des stocks de blé dur et de blé tendre dont la majeure partie était warrantée.

*Ces résultats, étant donné les conditions générales, apparaissent satisfaisants. Ce que l'on peut espérer de mieux est qu'ils gardent pour l'exercice en cours le même caractère.*

---

*Annuaire Desfossés 1933, p. 1405 :*

Moulins du Maghreb

Conseil d'administration : P. Gauthier, pdt ; A. Atthalin, v.-pdt ; J. Brisac, G. de Caqueray, A. d'Einbrodt, C. Fabre, général Gossot, P. Jurien de la Gravière, M. Katz, [André Massena] prince d'Essling, prince Ch. Murat, M. Pilliard, A. Roudy, Société Paris-Maroc.

---

ABSORPTION DE LA BISCUITERIE FRANCO-MAROCAINE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Biscuiterie\\_fr.-marocaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Biscuiterie_fr.-marocaine.pdf)

---

MOULINS DU MAGHREB  
*(Les Annales coloniales, 4 mars 1933)*

Cette société a racheté toutes les actions constituant le capital de la Société La Biscuiterie marocaine. Cette dernière convoque une assemblée générale des porteurs de ses parts de fondateur le 18 mars avec l'ordre du jour suivant : Conséquence de la dissolution de la Société La Biscuiterie marocaine en ce qui concerne les parts de fondateur.

---

*(Le Journal des finances, 17 mars 1933)*

Les MOULINS DU MAGHREB demeurent inertes à 59,25. Le rachat de la totalité des actions de la « Biscuiterie franco-marocaine » n'entraînerait aucune modification de capital, la société détenant déjà les 9/10 de ces titres. Les résultats de l'exercice 1932 seront sans doute un peu inférieurs aux précédents, les indigènes ayant acheté des farines de second ordre au lieu de froments.

---

MOULINS DU MAGHREB  
*(Les Annales coloniales, 17 juin 1933)*

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par un bénéfice net de 119.888 fr. contre 2.608.289 francs en 1931. Comme prévu, il ne sera pas proposé de dividende, contre 5 % l'an dernier.

À l'actif du bilan, on note, en dehors des immobilisations, 5.181.658 francs de disponibilités immédiates contre 5.617.749 fr., 8.916.177 francs de stocks contre 16 millions 517.735 francs et 4.864.308 francs de débiteurs divers contre 6.555.522 francs.

Au passif, les avances de banques s'élèvent à 10 millions 329.756 fr. contre 8.911.331 francs, les effets à payer à 5 millions contre 11.900.000 francs et les créditeurs divers à 2.175.081 francs contre 4.171.278 francs.

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue le 27 juillet, a approuvé les comptes l'exercice clos le 31 décembre 1932 faisant apparaître un bénéfice de 119.888 francs qui a été intégralement affecté aux amortissements.

MM. Paul Gauthier et André Wormser, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 17 mai 1934)

Le bénéfice net de 1933 se monte à 1.889.106 fr. contre 119.888 fr. en 1932. Avec le report antérieur, le solde créditeur s'établit à 2.091.981 fr.

Le conseil proposera d'affecter cette somme aux amortissements et report à nouveau.

---

Assemblée générale de la Société de Bienfaisance française du Maroc  
(*Le Petit Marocain*, 21 janvier 1935)

Il fut ensuite procédé aux élections afin de compléter le comité directeur pour l'année 1935.

Durand, directeur des Moulins du Maghreb

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Les Annales coloniales*, 4 février 1936)

À maintes reprises depuis deux mois, nous avons souligné à cette place les coups injustement dépréciés auxquels se traitait cette valeur inscrite au « terme du Marché en Banque ». Il nous est donc agréable de constater qu'en l'espace de quelques jours, les Moulins du Maghreb ont bondi de 23 fr. à 37 fr. 50. Tôt ou tard, les erreurs sont heureusement réparées.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 21 avril 1936)

Les comptes de 1935 qui seront présentés à l'assemblée du 30 avril font apparaître un bénéfice de 334.626 fr. contre 586.608 fr. pour l'exercice précédent. Il est vraisemblable que le bénéfice sera affecté aux amortissements.

---

TRIBUNAL CRIMINEL  
(*Le Petit Marocain*, 13 mars 1937)

Listes des jurés assesseurs appelés à compléter le tribunal criminel de Casablanca  
PREMIÈRE CATÉGORIE  
Savel Henri, directeur Moulins du Maghreb, rue de la Garonne

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 21 mai 1937)

L'exercice 1936 se solde par un bénéfice de 1.971.926 fr. contre 334.626 fr. pour 1935, que le conseil proposera d'affecter encore aux amortissements.

---

Moulins du Maghreb  
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1936 qui se soldent par un bénéfice d'exploitation de 3.915.395 fr. Le compte de profits et pertes se balance, après affectation de 1.971.926 fr. aux amortissements, de sorte qu'au passif du bilan, le report bénéficiaire antérieur continue à figurer, inchangé, pour 269.341 francs.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. A. d'Einbrodt, Ch. Fabre et le prince d'Essling, et elle a ratifié la nomination de M. Louis Jahan <sup>7</sup>.

Dans son rapport, le conseil expose que, en 1936, la récolte marocaine en blé tendre et en blé dur a été extrêmement déficitaire, comme le fut déjà celle de 1935. Il en est résulté un nouvel appauvrissement de la clientèle arabe. Les réserves habituelles de la population indigène ayant été fortement entamées au cours de l'année précédente, le gouvernement marocain a été dans l'obligation, malgré les bonnes récoltes d'orge et de maïs, de prendre un certain nombre de mesures pour assurer le ravitaillement normal de la population jusqu'à la prochaine récolte. Ces diverses mesures ont eu de sérieuses répercussions sur l'agriculture, le commerce et minoterie. Des mesures d'adaptations

---

<sup>7</sup> Antoine Alexandre Marie *Louis* Jahan (Rochefort-sur-Mer, Charente-Inférieure, 17 juin 1896-Cenac-et-Saint-Julien, Dordogne, 30 mai 1989) : fils d'Albert Jahan, notaire, et de M<sup>me</sup>, née Brouillat. Frère cadet d'Henry Jahan (1887-1980), dirigeant de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et d'Albert Jahan (1890-?), ingénieur E.C.P., secrétaire général des Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc et administrateur de Radio-Orient, Beyrouth. Marié en 1933 avec Marie-Hélène de Chaunac-Lanzac. Alors sous-directeur à l'Union des mines. Administrateur des Distilleries Mazet d'Indochine, des Ports marocains, de la Société chérifienne d'exploitation d'ouvrages maritimes (1950), de la Société générale d'entreprises au Maroc... Y représentant probablement la Banque de Paris et des Pays-Bas.

ont dû être prises et l'industrie de la minoterie en a ressenti les effets qui se sont traduits par un désordre croissant des prix de vente, alors que ses difficultés intérieures s'accroissaient.

La société a pu maintenir cependant une activité normale dans son exploitation.

---

*Annuaire Desfossés* 1937, p. 1599 :

Moulins du Maghreb

Conseil d'administration : P. Gauthier, pdt ; A. Roudy, v.-pdt ; J. Brisac, G. de Caqueray, A. d'Einbrodt, C. Fabre, M. Katz, R. Fabry, prince d'Essling, prince Ch. Murat, M. Pilliard, A. Wormser, L. Jahan.

Commissaires des comptes : G. Pannetier, Destombes.

---

### CASABLANCA

Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel  
de la Banque d'État du Maroc  
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :

M. Savel, directeur de la Société des Moulins du Maghreb...

---

Société des moulins de Maghreb  
(selon Augustin Hamon,

*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

Dans cette dernière société, nous retrouvons encore des noms déjà maintes fois cités par nous : MM. André [244] Laurent-Atthalin, Gaston de Caqueray, Léon Cyprien-Fabre, René Fabry, Massena (prince d'Essling), Paul Gauthier, Anathase Roudy, Maurice Pilliard. Il faut joindre à ces personnages le prince Charles Murat<sup>8</sup> ; puis un représentant du groupe Bemberg-Léon Bouille-Empain, M. Jules Brisac, administrateur de la Société franco-belge de matériel de chemin de fer<sup>9</sup> ; un représentant de la Banque Lazard frères, M. Maxime Katz<sup>10</sup> [CQFD. Voir note Katz sur la fiche Paris-Maroc], qui est vice-président-délégué des Docks rémois (société d'alimentation contrôlée par la Banque Lazard frères) ; et M. André Wormser<sup>11</sup>, mari de M<sup>lle</sup> Boris, fille d'un banquier belge.

---

La Société des moulins du Maghreb  
(in Édouard SARRAT, *Le Maroc en 1938*)

---

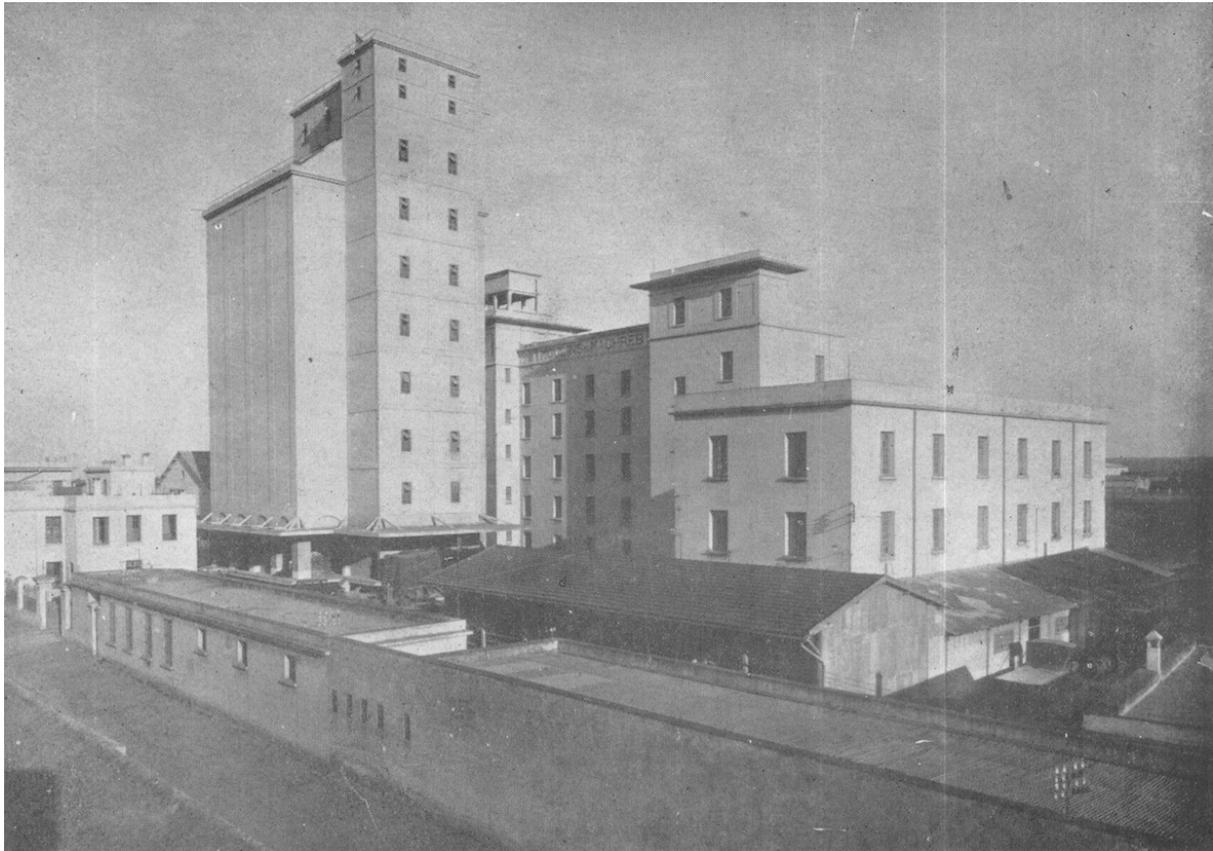
<sup>8</sup> Ce descendant du général et roi Murat a son hôtel, 19, rue Barbet-de-Jouy. Il est membre du Jockey-Club et de l'Union artistique. Il a épousé une étrangère, Margaret Rutherford. Les alliances de la famille Murat sont avec la plus haute aristocratie (propriétaires de châteaux).

<sup>9</sup> Jules Brisac semble avoir été remplacé à la Franco-Belge par son fils Henri (*Annuaire industriel*, 1938).

<sup>10</sup> Maxime Katz représente encore la Banque Lazard frères dans deux autres entreprises marocaines et dans la Grande Maison de blanc.

<sup>11</sup> André Wormser habite un hôtel particulier, 27, rue Scheffer. Il est parent de Charles Wormser, que nous rencontrerons dans notre tome IV comme administrateur de sociétés d'électricité [Est-Lumière], et de Georges Wormser\* [repr. Lazard], qui siège au Crédit mobilier industriel [SOVAC] et au Téléphone Ericsson.

Édition de l'Afrique du Nord illustrée, 37,5 x 27,5, 292 pages,  
Casablanca, 1938, p. 140)



Vue générale des Moulins du Maghreb

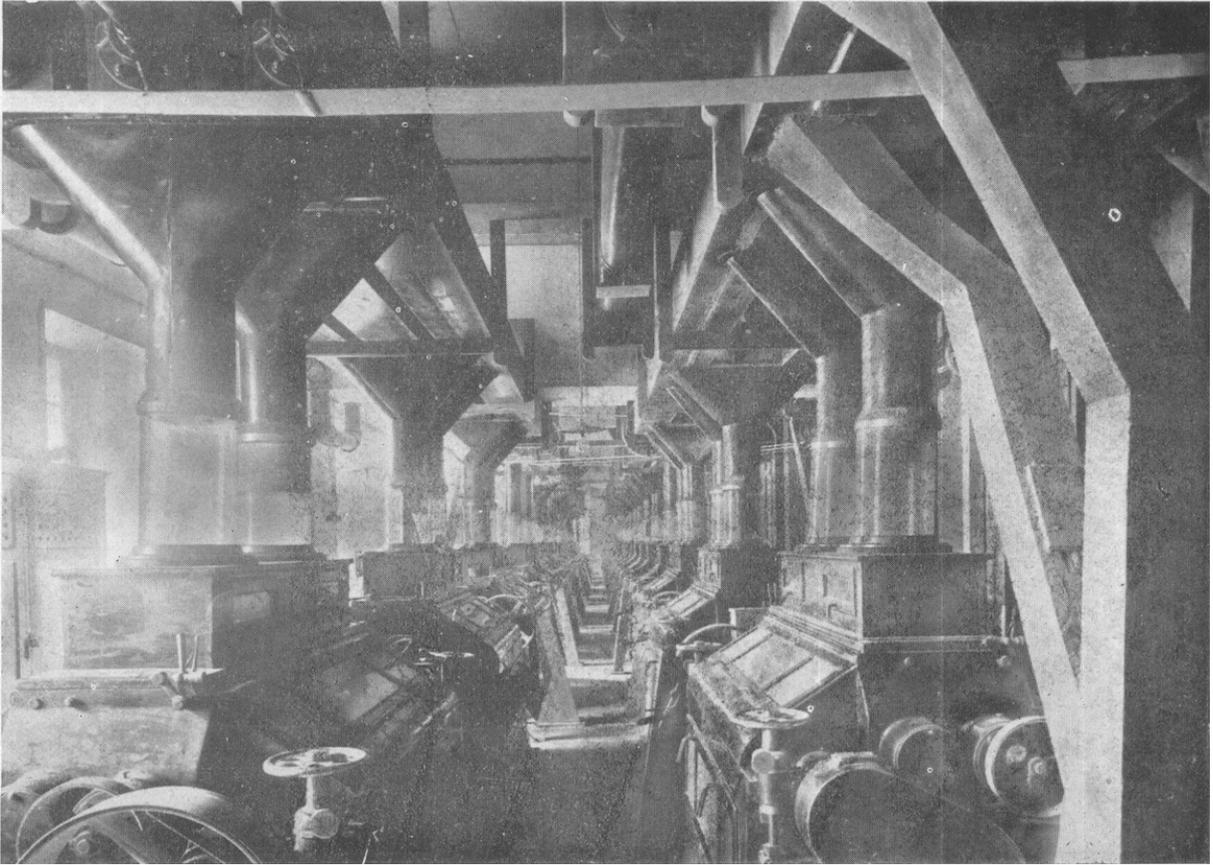
La Société des Moulins du Maghreb est aujourd'hui l'une des plus puissantes qui existent au Maroc. C'est en 1919 qu'elle fut constituée avec un capital d'origine de six millions cinq cent mille francs. Depuis cette époque, elle n'a cessé de prospérer grâce à une direction intelligente et active. Actuellement, elle est formée en société anonyme au capital de 25 millions de francs entièrement libérés.

Il est à noter que le progression constante de cette importante firme s'est faite avec l'accroissement de l'agriculture au Maroc. À mesure que celle-ci produisait davantage de céréales, les Moulins du Maghreb durent augmenter leur production pour demeurer toujours aptes à satisfaire une clientèle toujours plus nombreuse. Ainsi, d'année en année, depuis treize ans, leur importance grandissait et aujourd'hui, on peut assurer qu'ils sont devenus la plus puissante organisation du genre existant au Maroc.

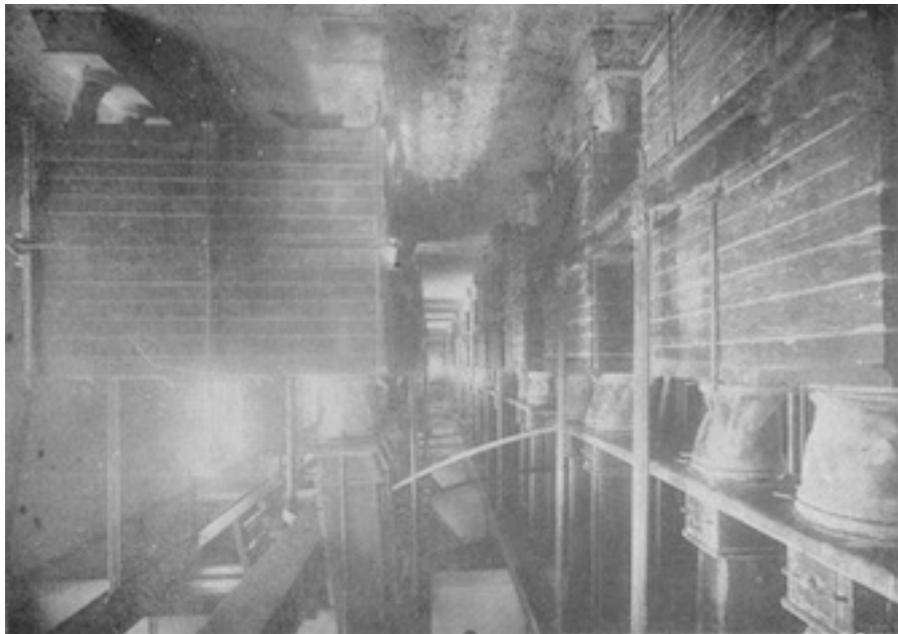
Actuellement, trois usines sont en plein rendement et la production totale est de 2.500 quintaux par vingt-quatre heures.

L'usine de Casablanca couvre une superficie de dix mille mètres carrés ; celle de Meknès 12.930 et celle de Safi 8.830, soit au total 31.760 mètres carrés. On peut déjà juger de l'importance de ces installations.

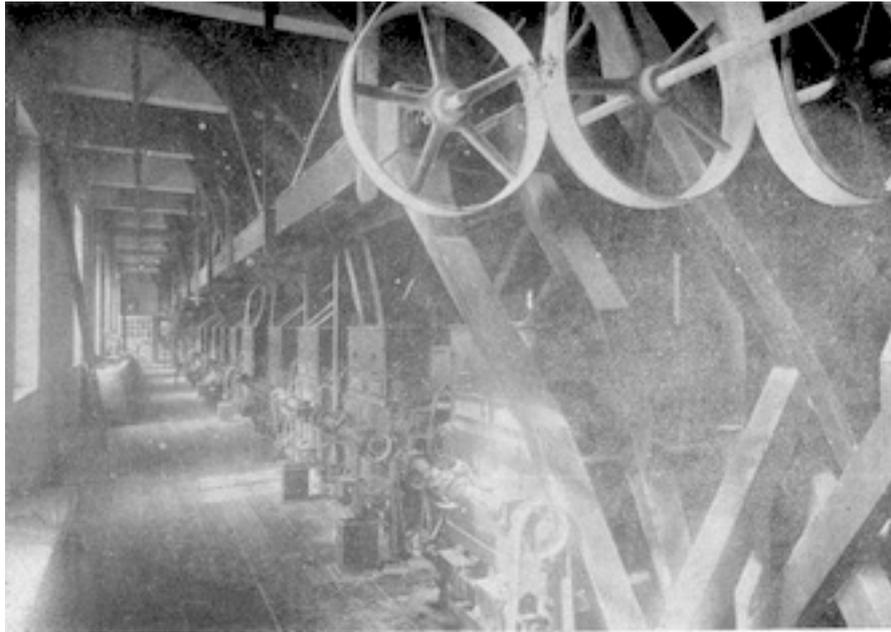
De plus, il est à remarquer que les méthodes appliquées sont des plus modernes, ceci dans le but de présenter à la clientèle des produits parfaitement homogènes et de toute première qualité. Un outillage perfectionné permet aux Moulins du Maghreb de fournir des farines de choix absolument conformes aux desiderata de chacun. Les sous-produits sont également traités avec le même soin et procurent à la Société des bénéfices appréciables.



Salle des cylindres



Salle des ensacheurs



Salle des planchisters

De tous les points du Maroc où le sol se prête à la culture des céréales affluent vers les trois belles usines des Moulins du Maghreb les produits si vantés de ce pays. Partout, un soin méticuleux est apporté à leur transformation délicate et les marchés mondiaux ont souvent recours à eux. Ils sont, en effet, universellement reconnus comme étant des meilleurs.

Le conseil d'administration de la Société des Moulins du Maghreb comprend, en effet, des personnes connaissant parfaitement les besoins et les améliorations à apporter à une telle entreprise. Voici d'ailleurs la composition du conseil : MM. P. Gauthier, président ; Atthalin, vice-président ; comme administrateurs se trouvent : MM. J[ules] Brisac, G. Caqueray, A. d'Einbrodt, G. Fabre, P. Julien de la Gravière, M. Katz, A. Massena, prince d'Essling, prince Charles Murat, la Société française Paris-Maroc, MM. Pilliard, A. Roudy et A. Wormser.

Depuis l'installation au Maroc des Moulins du Maghreb, l'accroissement constant de cette société dont le siège social est à Paris, 280, boulevard Saint-Germain, est une garantie sûre et indiscutable des possibilités ainsi que de la perfection de son travail. La direction générale, rue de la Garonne, à Casablanca, se met d'ailleurs gracieusement à disposition de la clientèle. Celle-ci y trouvera toujours le meilleur accueil et sera renseignée sur tous les points.

---

(*Les Annales coloniales*, 5 septembre 1938)

MM. Pitti-Ferrandi, directeur adjoint à l'Office chérifien des phosphates ; Martre, commissaire du gouvernement à Fès ; Savel, directeur général de la Société des moulins de Maghreb ; et Albouy, chef de la commission des valeurs en douane, se sont rendus au Maroc à bord du *Chella*.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal des débats*, 26 juillet 1939)

Cette société procédera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1940, au remboursement par anticipation de ses obligations 7 % émises en 1921.

---

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 1599 :

Moulins du Maghreb

Conseil d'administration : P. Gauthier, pdt ; P. de Thomasson, v.-pdt ; G. de Caqueray, A. d'Einbrodt, M. Katz, R. Fabry, prince d'Essling, prince Ch. Murat, M. Pilliard, A. Wormser, G. Amadou.

Commissaires des comptes : G. Pannetier, Destombes.

---

Moulins du Maghreb  
(*Le Journal*, 4 août 1941)

L'assemblée du 31 juillet ayant approuvé les comptes de l'exercice 1940 se soldant par un bénéfice de 1.793.909 francs contre 1.751.467 francs à voté un dividende de 6 francs brut par action contre rien l'année dernière.

---

MOULINS DU MAGHREB  
(*Le Journal*, 20 juillet 1942)

Bénéfice net de l'exercice 1941 : 1.460.557 francs contre 1.797.909 fr. pour l'exercice précédent. Total disponible : 1.934.113 fr. contre 2.063.251 fr. Dividende propose à l'assemblée du 28 juillet : 6 % par action, égal au précédent.

---

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 2036 :

Moulins du Maghreb

Conseil d'administration : P. Gauthier, pdt ; A. Sagot, v.-pdt ; G. de Caqueray, prince d'Essling, prince Ch. Murat, G. Amadou, J.-M. Delacroix, G. Flory, L. Mayer, C. Schweisguth, G. Toussaint.

Commissaires des comptes : G. Pannetier, Destombes.

---

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 2359 :

*Idem.*

---

AEC 1951-881 — Société des moulins du Maghreb, 280, boulevard St-Germain, PARIS (7<sup>e</sup>)

Capital. — Société anon., fondée le 30 mars 1920, 108 millions de fr. en 540.000 actions de 200 fr.

Dividendes. — 1948 : 16 fr. brut ; 1949 : 16 fr. net.

Objet. — Industrie et commerce de la minoterie au Maroc. (Exploite trois usines dont une à Casablanca, une à Meknès et une à Safi.) — La société possède une participation dans la Société des Produits Alimentaires ARBA.

Conseil. — MM. Paul Gauthier, présid. ; François Anthoine, vice-présid. ; Georges Amadou [C<sup>ie</sup> gale du Maroc], Gaston de Caqueray, Charles Flory [Paribas depuis 1937].

Dirigeant catholique, sénateur jan.-nov. 1948], André Massena, prince d'Essling, Prince Charles Murat, Georges-Jean Painvin [CCF], Jacques Ropartz [Grands Moulins de Bordeaux (Grands Moulins de Paris)], Charles Schweisguth [ép. Mirabaud. Repr. Florence Jay-Gould], [Cdt] Georges Toussaint [C<sup>ie</sup> générale du Maroc], admin.

---

## MOULINS DU MAGHREB.

(L'Information financière, économique et politique, 4 décembre 1952)

La société vient de procéder à l'inauguration des nouvelles installations de son usine de Casablanca.

Le nouveau bâtiment qui abrite les installations, entièrement en béton armé. comprend six étages. Les opérations s'effectuent pratiquement sans manutention et sous la conduite de quelques surveillants.

L'usine est alimentée par des silos de 50.000 quintaux, reliés à l'édifice par un tunnel souterrain. La force motrice est fournie par un poste de transformation à haute tension de 1.000 kva. L'usine travaille à 60 % de ses possibilités, mais sa capacité à plein régime dépasse 500.000 quintaux par an.

---

## MOULINS DU MAGHREB

[Annuaire Desfossés, 1956/1978]

Gauthier (Paul)[<sup>0</sup>/<sub>00</sub>][Paribas], 387 (Brazil railway Cy), 1219 (pdt Dalmatienne), 1223 (CSF), 1225 (Câbles télégraph.), 1228 (Radio-France), 1978 (pdt Moulins du Maghreb).

Anthoine (François)[<sup>x</sup>/<sub>x0</sub>][Paribas\*], 1225 (Cie française des câbles télégraphiques), 1313 (SMD), 1315 (Fasi d'élec.), 1321 (Élect. et eaux de Madagascar), 1721 (Cie générale des colonies), 1739 (LUCIA), 1978 (v.-pdt Moulins du Maghreb), 2172 (L'Alfa).

Cacqueray (H. de)[<sup>?</sup>/<sub>?</sub>], 643 (ph Mines Aouli), 1315 (Fasi d'électricité), 1758 (secr. gal Cie marocaine), 1978 (Moulins du Maghreb).

Massena, prince d'Essling (André)[1891-1974][Fils de Victor et de Paule Hurtado-Heine. Ép. Antoinette Allez, puis Gisèle Marchand], 76 (Protectrice-RD), 123 (Bq fr-pol.), 562 (Sosnowice), 1367 (Chérif. d'engrais+PC), 1776 (Diakandapé), 1978 (Moulins du Maghreb).

Murat (prince Ch.), 1978 (Moulins du Maghreb).

Flory (Charles)[BPPB][<sup>/</sup>/<sub>x</sub>], 1978 (Moulins du Maghreb).

O'Neill (Henry)[<sup>/</sup>/<sub>x0</sub>][Cie générale des colonies], 413 (Tramw. + autobus Casa), 1552 (Carr. maroc.), 1978 (Moulins du Maghreb).

Painvin (Georges-Jean)[Fils de Georges. ph Uguine], 165 (CCF), 229 (Créd. fonc. France), 236 (Sous-comptoir des entrepreneurs), 1002 (Compteurs et moteurs Aster), 1403 (Sté des prod. azotés), 1978 (Moulins du Maghreb).

Ropartz (Jacques), 1972 (Grds moulins de Bx), 1978 (Moulins du Maghreb).

Schweisguth (Charles)[<sup>x0/</sup> ][ép. Gabrielle Mirabaud. Enf. : Suzanne ép. Ch. Clément-Grandcourt, 276 (Immobilière et des bains de mer de Juan-les-Pins)[serait un repr. de Florence Jay-Gould], 1978 (Moulins du Maghreb), 2045 (Barbier-Dauphin).

Wattinne (Eugène)[<sup>x</sup>/<sub>0x</sub>][ép. Vilgrain], 1662 (conseil surv. Lainière de Roubaix), 1976 (Grands Moulins Vilgrain), 1978 (Moulins du Maghreb), 2073 (CATC).

Delasalle (R.), 1978 (secr. gén. Moulins du Maghreb).

Isabelle (Bernard), 1978 (comm. cptes Moulins du Maghreb).

Destombes (Max) 108 (secr. gén. Bq Madagascar+Comores), 122 (comm. cptes suppl. BPEC), 226 (comm. cptes Santa-Fé), 359 (comm. cptes Ch. fer Maroc), 361 (comm. cptes Tanger-Fez), 363 (comm. cptes Ch. fer Maroc-Or.), 398 (comm. cptes Tram. de Tours), 402 (comm. cptes Tram. élec. Brest), 1004 (comm. cptes Babcock & Wilcox), 1311 (comm. cptes Énergie élect. du Maroc), 1737 (comm. cptes Cie lyonnaise de Madagascar), 1809 (comm. cptes Caoutch. Mékong), 1843 (comm. cptes Catecka), 1978 (comm. cptes Moulins du Maghreb).

Minoteries : Casablanca, Meknès, Safi.

CAPITAL SOCIAL : 180 millions de fr., divisé en 36.000 actions de 5.000 fr. À l'origine, 6.500.000 fr. Porté en 1921 à 8 millions, puis, la même année, à 12 millions. Ramené en mai 1924 à 6.600.000 fr. par l'échange de 20 actions contre 11 actions nouvelles, puis élevé à 15 millions. Porté en 1926 à 25 millions par la création de 100.000 actions nouvelles de 100 fr. Porté en 1946 à 26.250.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Porté en 1946 à 52.500.000 fr. par l'émission à 190 fr. de 262.500 actions de 100 fr. sur lesquelles 196.875 réservées aux porteurs d'actions anc. (3 pour 4) et 65.625 aux propriétaires de certificats de souscripteurs originaires. Porté en 1947 à 54 millions par émission à 190 fr. de 15.000 actions nouvelles, puis à 108 millions par élévation du nominal des actions de 100 à 200 fr. Titres regroupés par 15 à partir du 20 juillet 1951. Porté en 1953 à 180 millions par élévation du nominal à 5.000 fr.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions ; sur le surplus : 20 % au conseil et 90 % aux actions, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque de Paris et des Pays-Bas.

COUPONS NETS AU PORTEUR : n° 21 (20 juillet 1951), 20 et 300 fr. ; 22 (21 juillet 1952), 20 et 300 fr. ; 23 (15 juillet 1953), 20 et 300 fr. ; 24 (12 juillet 1954), 400 fr. ; 25 (26 mai 1955), 500 fr.

en fr.	Bénéfice nets	Divid. par act.
1945	2.794.937	8
1946	2.930.147	8
1945	3.151.351	8
1946	4.733.799	8 (1)
1947	8.307.999	12
1948	10.298.593	16
1949	13.087.811	16
1950	16.937.654	300
1951	17.995.577	300
1952	21.760.175	300
1953	24.032.857	400
1954	26.691.579	500
1955 (30 sept.)		

(1) 4 fr. par action nouvelle.

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE

PASSIF	1950	1951	1952	1953	1954
Capital	108.000	108.000	108.000	180.000	180.000
Réserves et provisions	182.861	186.637	206.373	160.424	149.967
Dettes flottantes	238.661	495.578	392.529	397.170	590.196
Dividendes et tantièmes	14.158	14.340	14.698	18.712	23.390

	<u>543.680</u>	<u>804.555</u>	<u>721.600</u>	<u>746.806</u>	<u>943.563</u>
ACTIF					
Immobilisations	471.918	624.316	701.517	738.442	817.824
Amortissements	182.843	220.694	274.517	331.64A6	411.805
	289.075	403.622	427.000	406.796	406.019
Stocks	124.140	246.827	116.542	137.269	314.597
Débiteurs	62.865	98.585	105.140	117.469	114.017
Disponible	67.600	55.521	72.918	84.772	108.920
	<u>543.680</u>	<u>804.5.55</u>	<u>721.600</u>	<u>746.306</u>	<u>943.553</u>